

**RECEPISSE DE DEPOT DE LA  
DECLARATION PRÉALABLE DE VENTE AU  
DÉBALLAGE**

Le Maire de la Commune de **Villeveque**

Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009,

Vu l'article R310-8 du code de commerce,

Atteste avoir reçu le **26 Septembre 2012**

De **Mme Sabatier Virginie**

Représentant(e) légal(e) ou statutaire de (1) **l'Association Loir Jeunesse**

Domicilié(e) **place de la Mairie 49 140 Villeveque**

Une déclaration préalable pour une vente au déballage qui aura lieu le

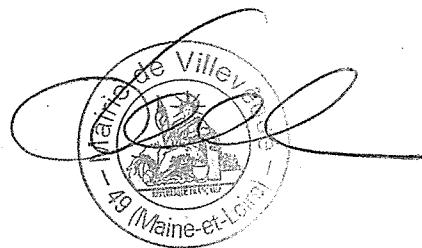
**21 Octobre 2012**

**de 09 à 17 h**

**Salle des Vignes d'Oule à Villeveque**

A VILLEVEQUE, le 12 octobre 2012

Madame Le Maire,



# MODELE DE DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(articles L 310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19  
du code de commerce et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

## 1 - DECLARANT

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : .....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

N° SIRET : ..... 393 929 302 000 23 .....

ASSO LOIR JEUNESSE

Adresse : n° ..... Voie : ..... 8 place de la mairie

49140 VILLEVEQUE

Complément d'adresse : ..... Tél : 02 41 32 77 58

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

## 2 - CARACTERISTIQUE DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : ..... Salle des signes d'huile .....

Marchandises vendues : neuves ..... occasion .....

Nature des marchandises vendues : ..... produits agricoles, jouets, vêtements .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code de commerce) : .....

Date de début de la vente : 21/11/2012 - 9h ..... Date de fin de la vente : 17h - 21/11/2012

Durée de la vente (en jours) : ..... 1 journée .....

## 3 - ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ..... RAITBAULT Chloé .....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code du commerce.

Date et signature 25.09.12



Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article L 310-5 du code de commerce).

## 4 - CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ..... 26 Septembre 2012 ..... N° d'enregistrement ..... 112013 .....

~~Recommandé avec demande d'avis de réception~~

Remise contre récépissé

Observations : .....

